

DEC 021 /2024

DECISION

Objet : demande de subvention relative à l'installation de sept caméras de vidéoprotection au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) – Programme « S » pour l'année 2024

- Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2023 portant délégation au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,
- Le Maire soussigné,

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) est un levier financier qui a vocation à soutenir des actions pertinentes dans le cadre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance.

Le développement de la vidéoprotection s'inscrit dans le cadre des appels à projets de l'Etat, notamment le programme sécurisation « S ».

C'est à ce titre que la commune de Wormhout souhaite déposer un projet d'implantation de sept caméras sur trois sites qui en sont dépourvus et visant un triple objectif :

- la prévention par la dissuasion,
- la flagrance éventuelle,
- l'enquête judiciaire qui peut s'appuyer sur les images enregistrées.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 83.418,38€ HT.

La subvention accordée peut varier entre 20 et 50% maximum du coût éligible du projet calculé sur le montant HT des dépenses éligibles. S'agissant de l'installation de caméras, l'assiette de subvention ne pourra excéder 15.000€ par caméras (coût d'installation et raccordement compris).

DECIDE :

ARTICLE 1 : de solliciter une subvention à l'Etat au titre du FIPD – Programme « S » pour l'année 2024 à hauteur de 41.709,19€, soit 50% du projet, pour l'implantation de sept nouvelles caméras de vidéoprotection sur trois nouveaux sites et à signer tout document s'y rapportant

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

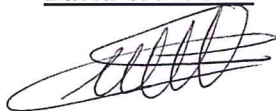
A Wormhout, le 22 / 02 / 2024

Le Maire,
David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Dépôt en sous-Préfecture le : / /2024
Publication ou notification le : / /2024

Le Maire
David CALCOEN



Hôtel de Ville : 47, Place du Général de Gaulle

B.P.20009 – 59726 WORMHOUT CEDEX – Tél. 03.28.65.63.72 – Fax 03.28.62.88.52